

conservation dans les industries forestières et les nouvelles sources de carburants fluides. Il est probable qu'à court terme, et vraisemblablement avant la fin du siècle, la conservation jouera un rôle plus important que la plupart des sources d'énergie renouvelable dans le contexte de l'auto-suffisance au Canada.

Grâce à la diversité de ses ressources et à ses structures géographique et sociale, le Canada a pu acquérir une compétence particulière dans de nombreux domaines spécialisés de la production et de l'utilisation des ressources nouvelles et renouvelables. Le transfert de cette compétence constitue la principale contribution que le Canada puisse apporter aux pays en développement, notamment dans les domaines suivants: planification énergétique et développement des systèmes, génie et conception dans des applications uniques, techniques de transmission et de transport, travaux dans des collectivités isolées, exploitation de l'énergie hydraulique, gestion de la forêt et utilisation de la biomasse en exploitation forestière.

À la situation énergétique canadienne, vient se greffer le problème de l'équilibre des forces entre les gouvernements fédéral et provinciaux. Les provinces possèdent et contrôlent les ressources de leur territoire, et elles ont également juridiction sur nombre des activités liées à la demande énergétique. Elles contribuent de façon substantielle au financement des activités de recherche et de développement dans le cadre de projets énergétiques. La plupart des ressources énergétiques renouvelables sont omniprésentes et inépuisables; de ce fait, les deux paliers de gouvernement peuvent encourager, et encouragent effectivement, leur promotion et leur exploitation, souvent dans le cadre d'activités conjointes ou qui se chevauchent. De nombreuses provinces, telle la Colombie-Britannique, mettent actuellement la dernière main à une stratégie des énergies renouvelables qui couvrira l'évaluation, la mise en valeur et la démonstration des ressources énergétiques, éléments qui seront suivis à terme, par la commercialisation des technologies pertinentes. D'autres ont déjà créé cette stratégie - le Québec en 1978 - et sont à mettre en application des politiques pour encourager le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Dans les cas cependant où des ressources sont concentrées dans des endroits précis du pays, l'orientation des politiques peut différer entre les gouvernements provinciaux eux-mêmes et entre le gouvernement fédéral et ceux-ci. À l'heure actuelle, par exemple, des entretiens et des négociations se poursuivent entre le gouvernement fédéral et ceux des provinces de l'Ouest sur la distribution des recettes et d'autres questions liées à la mise en valeur des sables bitumineux, et on ne sait toujours pas ce qui résultera de ces contacts, en termes de disponibilité et de prix des ressources.

Les sections suivantes couvrent, pour chaque source d'énergie nouvelle et renouvelable et pour la conservation, la stratégie et les programmes du gouvernement fédéral, ainsi que les capacités et les connaissances du secteur industriel. Même si la conservation n'est pas officiellement inscrite à l'ordre du jour de la Conférence, elle est traitée ici en raison de l'importance relative qu'elle revêt pour le Canada, et à vrai dire, pour le reste du monde industrialisé, dans le